

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Soutenons nos jeunes en études qui ne trouvent pas de stage obligatoire de fin de scolarité».

8 septembre 2023

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) par le Conseil municipal lors de la séance du 8 février 2022. Elle a été traitée le 24 février 2022, sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie vivement.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la qualité d'employeur important de la Ville de Genève avec ses quelque 4000 salarié-e-s;
- la nécessité pour l'administration municipale de soutenir sa population en général et la jeunesse en particulier;
- le taux d'abandon scolaire qui touche les jeunes du seul fait qu'ils n'arrivent pas à trouver de stage de fin d'études;
- les capacités de la Ville qui dispose d'un panel diversifié de corps de métiers et qui peut apporter une contribution bienveillante à cette problématique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'augmenter considérablement son offre de places de stages obligatoires de fin d'études au profit des jeunes résidents sur le territoire communal.

Séance du 24 février 2022

Audition de M^{me} Yasmine Menétrey, motionnaire

M^{me} Menétrey explique avoir posé la question des stages en séance plénière à M^{me} Kitsos, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS).

Les élèves doivent faire des stages dans la plupart des écoles mais il y a peu d'offres en général. Elle trouve dommage que la Ville qui emploie 4000 personnes et surtout le DCSS n'ouvre pas de places de stages pour les jeunes en section sociale à l'École de culture générale (ECG) en dernière année, à la Haute école de travail social (HETS) pour la petite enfance, au cycle d'orientation (CO) ou dans les différentes écoles obligatoires, sachant que l'on est obligé d'être scolarisé jusqu'à 18 ans.

Elle a rencontré des jeunes en maturité sociale en 2020 qui ont dû abandonner leur cursus car ils ne trouvaient pas de place de stage.

La Ville devrait ouvrir une semaine de stage dans tous ses départements et collaborer avec le Canton au niveau du cycle, qui oblige les élèves à suivre une semaine de stage en mars, par exemple.

Cette jeunesse a déjà beaucoup souffert durant cette pandémie, tant au niveau de la formation que du travail. La Ville pourrait leur offrir des ouvertures et la possibilité de se projeter dans leur carrière en s'immergeant dans la vie professionnelle.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que M^mc Menétray a mentionné la petite enfance et explique que le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) impose des taux d'encadrement à la Ville qui fixe un nombre de stagiaires en fonction du nombre d'enfants et de formateurs en priorisant les étudiants des écoles d'éducateurs ou éducatrices. La même école a augmenté ses effectifs de plus d'un tiers suite à la demande de la Ville et des autres communes. Ils utilisent donc une grande partie des places de stages prévues. Elle demande si M^mc Menétray a considéré cette question. Elle demande enfin si elle considère que les stages doivent être rémunérés, car en plus de la rémunération les stagiaires coûtent à l'employeur, dans la mesure où leur encadrement engendre des coûts supplémentaires.

M^mc Menétray répond que le problème des places de stages est le même que celui des places d'apprentissage. Léman Bleu avait déjà soulevé ce problème en 2020 en mentionnant qu'il manquait déjà 1000 places d'apprentissage. Elle imagine que pour les stages le chiffre est similaire. Quant à la rémunération, elle estime que les stagiaires de l'école obligatoire ne devraient pas être rémunérés. Elle aurait aimé demander à M^mc Emery-Torracinta combien de jeunes en dernière année du cycle ne trouvent pas de stage obligatoire alors que cela pourrait les aider à s'orienter pour leur avenir. Elle ne l'a pas fait car de toute façon elle ne répond ni au téléphone ni aux e-mails. Quant à la petite enfance, M^mc Kitsos a clairement dit que tous les élèves de la HETS sont pris en stage dans les crèches.

Mais ceux qui sont en maturité professionnelle à l'ECG ont des stages obligatoires de douze, seize et vingt semaines et beaucoup de crèches refusent de les prendre. Sachant que M^{me} Kitsos souhaite municipaliser les crèches, elle aimerait sauter sur cette occasion pour élargir l'ouverture des stages aux étudiants de l'ECG.

La commissaire demande si le Mouvements citoyens genevois a interpellé le Grand Conseil puisque les stages en crèches dépendent du SASAJ.

M^{me} Menétréy en parlera à son parti au courant du mois de mars.

Une commissaire ne saisit pas s'il y a une tranche d'âge particulièrement ciblée par cette motion. Les «jeunes» est un terme qui recouvre une large frange de la population mineure et majeure. Elle demande aussi si un type d'activité particulier est ciblé car M^{me} Menétréy a beaucoup parlé des crèches, mais il y a d'autres services.

M^{me} Menétréy répond que le site de la Ville indique que les stages s'adressent aux jeunes qui désirent découvrir un métier et avoir un premier contact avec la vie professionnelle. Elle ajoute que lorsque les jeunes sortent du cycle il y a des stages obligatoires selon l'orientation professionnelle. Concernant les stages en EMS, cela risque de présenter des difficultés car il s'agit souvent de soins personnels par exemple.

Une commissaire prend cette proposition sous un autre angle. La problématique des places de stages est connue à Genève puisqu'il y a une concurrence à tous les niveaux (CO, HES, etc.). Les employeurs potentiels ont beaucoup de demandes de stages mais n'ont pas plus d'employés. Il faut donc se demander comment répondre au mieux à la demande en assurant l'accompagnement des jeunes et des moins jeunes. On peut toujours offrir des places de stages, mais pour ce faire il faut donner du temps aux employés pour les accompagner et leur donner une formation selon le type de stage. Le sujet a déjà été abordé en commission des finances à d'autres niveaux. Il serait intéressant d'entendre M. Gomez quant à la capacité de la Ville à répondre à ces demandes de stages et les moyens RH que cela demande en termes de temps et de formation pour l'encadrement des stagiaires.

Une commissaire est étonnée des déclarations de M^{me} Menétréy car il y a énormément de moyens mis en œuvre au Département de l'instruction publique (DIP) pour trouver des stages. Elle demande si des chiffres récents sont disponibles et sur quelle base de documentation M^{me} Menétréy s'est reposée pour rédiger cette motion. Elle aimerait des données chiffrées.

M^{me} Menétréy répond qu'elle n'a pas de documentation mais qu'elle a rencontré des jeunes en 2020 qui n'ont pas trouvé de stage pour terminer leur maturité et ont dû abandonner. En HETS, l'institution aide les jeunes à trouver un

stage, tout comme en maturité santé à l'ECG. Alors que ce n'est pas le cas en maturité sociale de l'ECG. Concernant les chiffres, elle a écrit à M^{me} Emery-Torracinta en 2020 pour connaître les chiffres mais elle n'a jamais répondu.

La présidente répond que cette motion aborde une multitude de choses différentes et sans lien. Le cycle dépend du département de M^{me} Emery-Torracinta et pas du tout de la Ville. La semaine de stage a lieu au mois de mars et il ne faut pas imaginer que la Ville reçoive tous les élèves du cycle d'orientation durant cette période. Par ailleurs, dans la majeure partie des cas les élèves vont en stage avec des proches, ils ne vont pas suivre un stage dans le métier qu'ils aimeraient hypothétiquement faire.

Ensuite, la motion parle d'un autre sujet puisque les stages de maturité professionnelle n'ont aucun rapport avec les stages du cycle d'orientation. Ces stages sont rémunérés et doivent être encadrés et accompagnés par un praticien formateur. Il faut donc que les entreprises disposent des professionnels certifiés pour l'encadrement et les ressources financières liées. Il ne peut par ailleurs pas y avoir plus de stagiaires que ceux que le nombre de praticiens formateurs disponibles peuvent encadrer.

Par ailleurs, les EMS offrent des places de stages à des élèves en maturité professionnelle et il ne s'agit pas uniquement de faire des toilettes ou des soins. Il y a d'autres métiers comme l'animation que des stagiaires en maturité professionnelle suivent toute l'année.

Toutes les structures liées à la santé et au social reçoivent des milliers de stagiaires et demandes de stages de l'AI, de la Croix-Rouge, du cycle, etc.

Cette motion part dans tous les sens.

La présidente ajoute que cette motion ne donne aucune donnée vérifiable et ne s'appuie sur aucun chiffre. Elle ne souhaite pas poursuivre le travail sur cette motion rédigée en ces termes.

Un commissaire trouve désolant que M^{me} Menétréy n'ait pas fait de recherches approfondies ni proposé de solutions dans un texte politique complètement rédigé avant de le déposer. Or, ce n'est pas le cas et ce n'est pas de cette manière que le travail parlementaire doit être fait. Il est mal à l'aise avec l'idée que la CCSJ doive faire le travail que les motionnaires étaient censés faire. Il ne souhaite pas poursuivre le travail sur cette motion.

Une commissaire pense que le problème n'est pas du côté de la Ville s'il y a vraiment problème mais plutôt du Grand Conseil et du DIP. Ainsi, cette motion mieux étayée devrait être déposée au Grand Conseil par le parti des motionnaires.

M^{me} Menétréy estime qu'il ne s'agit que de demander des places de stages en Ville de Genève via une motion.

Un commissaire répond que si M^{me} Menétrey posait une question écrite au Conseil administratif elle obtiendrait des chiffres pour appuyer son propos.

Une commissaire ajoute que les considérants ne peuvent pas être changés. Il serait plus facile de les voter et de déposer ensuite un texte mieux fini, avec des demandes plus précises et surtout des chiffres à l'appui.

Votes

Par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 3 PLR) contre 1 non (MCG) le vote immédiat est accepté.

Par 13 non (4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC, 3 PLR) contre 1 oui (MCG) la motion M-1579 est refusée.